

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 13 avril 2018

Les Présidents des Chambres Consulaires
de Nouvelle-Aquitaine se réjouissent du
rejet par le Conseil d'Etat des sept requêtes
déposées contre le projet LGV

Le Conseil d'Etat vient de rejeter l'ensemble des requêtes déposées contre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) prise en juin 2016 par le Gouvernement en faveur du prolongement de la LGV Sud Europe Atlantique, au sud de Bordeaux et en direction de Toulouse et de Dax, pour rejoindre l'Espagne.

Cette décision de la plus haute juridiction administrative française démontre toute la pertinence du projet de cette infrastructure moderne et sécurisée de transport pour les hommes et le fret, laquelle est indispensable au développement du Sud-Ouest de la France.

Les Présidents des CCI de Nouvelle-Aquitaine, de Bayonne Pays Basque, de Pau Béarn, des Landes et du Lot-et-Garonne, les Présidents de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes ainsi que le Président de la Chambre de Métiers des Landes se réjouissent de cette avancée incontestable du projet. Aux côtés des Elus des collectivités territoriales et des Parlementaires qui se sont engagés en faveur de cette infrastructure de communication majeure, ils tiennent également à rappeler le sens de la Motion signée le 23 février dernier à la CCI des Landes et appellent au respect du calendrier de mise en oeuvre de la construction de la LGV et à son inscription dans la prochaine Loi d'Orientation des Mobilités.

Enfin, il est essentiel de souligner que cette infrastructure participe de la construction européenne et que la ligne à grande vitesse est actuellement en cours d'achèvement à la frontière espagnole.

Contact presse : Laure MÈNE-CASTILLOU – 07-86-18-50-22 laure.mene-castillou@landes.cci.fr

